

Initiatives ministérielles

services sociaux. Le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 des frais approuvés dans le cadre de ce programme.

Le Régime d'assistance publique du Canada est en place depuis 25 ans. Certes, il a connu sa part de problèmes. Les provinces s'en sont même déjà plaintes, mais il a fonctionné relativement bien, en général.

Je sais que dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, il a permis de fournir de nombreux services que nous n'aurions pas pu nous payer autrement.

Le projet de modification à l'étude cet après-midi signifie que le gouvernement fédéral réduira de 2,2 milliards de dollars ses transferts dans les provinces concernées, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Deux milliards deux cent millions en cinq ans, c'est beaucoup d'argent.

Voici, en gros, à quoi sert cet argent. Il est destiné aux enfants qui sont dans les garderies ou qui ont besoin de protection contre la violence ou la négligence, aux personnes handicapées mentalement ou physiquement, aux familles monoparentales, aux personnes âgées, aux chômeurs, aux familles et aux individus en crise, aux travailleurs à faibles revenus et aux femmes battues.

Ce ne sont que quelques exemples des divers usages que les provinces font de l'argent qui leur est versé par le gouvernement fédéral, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Je sais que la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui, en l'occurrence le projet de loi C-32, ne vise pas la région de l'Atlantique.

Or, je me fais du souci pour l'avenir et c'est cette préoccupation que je veux exprimer cet après-midi. Le gouvernement actuel a fait preuve d'insensibilité en restreignant le financement de services dans une région où vivent la moitié des défavorisés du pays. Si le gouvernement enlève le pain de la bouche de la moitié de ces défavorisés, qu'est-ce qui l'empêchera de réserver le même traitement à l'autre moitié qui vit dans les autres provinces?

Ce que je crains au fond, c'est que si le gouvernement va de l'avant avec le projet de loi C-32, et je n'en doute pas puisqu'il est majoritaire, il aura créé, selon moi, un dangereux précédent.

Ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, reçoit environ 30 millions de dollars par an aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Comme je viens de le dire, le gouvernement fédéral finance à peu près la moitié des services offerts par la province dans le cadre

de ce régime. Ces sommes sont affectées à des services tout à fait essentiels, à des services dont les provinces ont vraiment besoin. Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard a un programme de services d'aide à domicile qui est très demandé. Il permet à des personnes âgées de demeurer chez elles puisqu'on vient s'occuper d'elles.

Un grand nombre des bénéficiaires de ce service sont âgés de 70, 80 ans et plus. La plupart vivent depuis très longtemps dans la même localité. Dans les régions rurales—la mienne l'est largement—, nous ne disposons généralement pas des installations qu'il faut pour répondre aux besoins des personnes âgées. D'où l'importance particulière des services d'aide à domicile. Il est important que ces personnes-là puissent rester à la maison et vivre dans un environnement qu'elles connaissent bien et où elles ont beaucoup d'amis, dans une collectivité à laquelle elles ont tant contribué lorsqu'elles étaient plus jeunes.

Voilà un programme qui est offert dans ma province grâce au financement du RAPC. C'est un merveilleux programme auquel les personnes âgées tiennent énormément.

Il y a une foule d'autres programmes que la province finance à même les fonds du RAPC. Il y a les ateliers pour les personnes handicapées mentalement, les foyers communautaires pour les gens qui ont besoin de cette aide. La province soutient également les organismes communautaires qui s'occupent du transport des personnes handicapées. Dans bien des cas, si elles ne pouvaient compter sur ces organismes pour se déplacer, les personnes handicapées seraient sans doute forcées de rester à la maison. Grâce à ces organismes, elles peuvent participer à des activités, à des réunions et à des divertissements.

Cet argent que l'Île-du-Prince-Édouard reçoit par le truchement du RAPC est consacré à des services très essentiels.

• (1750)

Il y a aussi les services de consultation et les familles d'accueil pour les enfants maltraités.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il ne me reste que deux minutes, de sorte que je ne pourrai pas donner d'autres exemples de services hors pair que ma province peut offrir grâce au RAPC.

Certes, en ma qualité d'ancienne ministre des Services sociaux, je me rends compte des pressions croissantes que les coûts exercent sur le budget provincial. Je sais égale-